

30 JUIN 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Délibération N° RTM/2023-15.06//016

Portant convention de transaction arrêtant certaines modalités relatives au recrutement de Mme Vanessa BAPTE



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
*Séance du 15/06/2023
à 09H00
Salle 45*

Date de la convocation :
06/06/2023

Date d'envoi :
06/06/2023

Administrateurs en exercice :	9
Administrateurs présents :	7
- Dont représentés :	1
Administrateurs absents :	2
Suffrages exprimés	5
Vote : - Pour :	5
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Le 15 juin 2023 à 9h00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transports, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

Présents :

- Monsieur Jean Claude DUVERGER
- Monsieur Raphael SEMINOR
- Monsieur Jose MIRANDE
- Monsieur Louis BOUTRIN

Présents :

Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :

- Monsieur Alex MARIE CELINE
- Monsieur Miguel GUACIDE

Absents ayant donné pouvoir :

- Monsieur Olivier MARIE REINE

Absents excusés :

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Madame Chantal MAIGNAN
- Monsieur Didier LAGUERRE

Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Des membres de l'administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20-30.01/002 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération n°21-04.08/039 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 04 août 2021 portant désignation des représentants élus siégeant au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-24.09/037 du 24 septembre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Transports de Martinique et les statuts correspondants ;

Vu la délibération n° RTM/2021-31.08//013 du 31 août 2021 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu le Code Civil et notamment ses articles 2044 et suivants ;

Sur rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration ;

ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve la signature d'une convention de transaction, dont le projet figure en annexe, avec Mme Vanessa BAPTE, arrêtant certaines modalités relatives à son recrutement au sein de la Régie des Transports de Martinique.

Article 2 : Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général pour la formalisation et l'autorise à signer les conventions, actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement.

Article 4 : La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.





Régie • Transports • Martinique

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres avec CINQ (5) voix, en sa séance du 15/06/2023.

**Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le 15 juin 2023**

**Le Président du Conseil
d'Administration de la Régie des
Transports de Martinique**

Jean Claude DUVERGER